



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté le **Règlement N° 2022.09 relatif aux dérogations mineures**.
2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière situé au Centre Communautaire au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi de 8H30 à 12H30.
3. **Qu'une assemblée publique de consultation** a eu lieu le 7 novembre 2022, à 20H00, à la salle communautaire sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci) a expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 9^{ième} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022.

Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit le tableau d'affichage à l'extérieur du Centre communautaire sis au 67, avenue Morel et sur le site Internet de la municipalité le 9 novembre 2022 entre 9H00 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 novembre 2022.

Mychelle Lévesque

